

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 1 : 1914-1915) du

**9 décembre 1914**

Un incident vient d'éclater entre le gouvernement civil allemand et le bâtonnier du barreau de Bruxelles à propos de la manière dont les avocats belges remplissent leur mission. Une firme Temmerman et Cie, de Dusseldorf, avait chargé. M. Rahlenbeck, avocat à Bruxelles, de défendre ses intérêts devant nos tribunaux. Le résultat du procès n'ayant pas répondu à l'attente de cette firme, elle adressa au gouverneur allemand en Belgique une lettre pour se plaindre du manque de zèle de son avocat. Aussitôt, M. von Sandt, chef de l'administration civile allemande, envoie à M. Theodor, bâtonnier des avocats d'appel, une missive réclamant justification de la conduite de M. Rahlenbeck et menaçant de mesures de rigueur le barreau tout entier pour le cas où la preuve serait faite que des avocats belges éprouvent de la « *répugnance à représenter devant la magistrature belge des clients de nationalité allemande* ».

M. Theodor lui répond de bonne encre. Après avoir justifié M. Rahlenbeck, qui s'est acquitté de sa tâche avec un soin minutieux, M. Theodor ajoute :

“Je n'ai pas, comme Bâtonnier, à me préoccuper de l'état d'âme de mes Confrères et, tout particulièrement, pour ce qui concerne en ce moment leurs relations avec les Allemands. Leur conscience leur appartient avec ses secrets, ses sympathies ou ses antipathies, sans qu'il soit donné à personne, homme ou pouvoir, d'y pénétrer.

Mais, ce que je puis affirmer, c'est que l'avocat, digne de ce nom, qui a accepté de défendre les intérêts d'un sujet allemand en justice, soit qu'il le fasse spontanément, soit qu'il en ait été chargé d'office par le Bâtonnier de l'Ordre, se fera un devoir et un honneur de ne rien omettre et de tout faire pour le triomphe de sa cause.

L'avocat, dans la pratique de ses devoirs, ne connaît ni les défaillances, ni les rancunes ; pour lui, il n'y a ni ami, ni ennemi ; son souci de probité professionnelle n'est pas livré aux hasards des événements. La guerre elle-même, dans laquelle nous sommes engagés, ne saurait entamer son esprit de loyauté et d'élémentaire justice.

Sans doute, depuis qu'elle nous a envahis, l'Allemagne est devenue notre ennemie. Menacés par elle dans notre existence, nous la combattons avec toute l'âpreté d'un patriotisme enraciné. A elle nous ne devons rien. En revanche l'Allemand, sujet de droit, justiciable de nos tribunaux, est sacré à nos yeux. Qu'il comparaisse devant nos juridictions, civiles ou répressives, il peut être rassuré : il ne connaîtra ni déni de justice, ni parti-pris, ni malveillance, ni vexations. Que si sa liberté, son honneur ou ses intérêts étaient injustement menacés, le Barreau serait là pour le protéger.

Quant à la menace qui nous est faite, de « *prendre des mesures* » — mesures dont je ne devine ni la nature ni la portée — elle est superflue. Elle ne saurait modifier en rien notre attitude. Nous agissons à l'avenir comme nous l'avons fait dans le passé, sans préoccupation d'aucune espèce et sans autre mobile que celui de bien faire.

Ce sera l'éternel honneur du Barreau Belge, et sa raison d'être, de n'obéir dans l'exercice de sa haute mission qu'à sa conscience, de parler et d'agir sans haine et sans crainte ; de demeurer, quoi qu'il puisse advenir, sans peur et sans reproche. Qu'il me soit permis d'ajouter que le Barreau n'est pas un corps administratif. Il constitue un organisme autonome et libre. Placé par la loi aux côtés de la magistrature pour réaliser avec elle l'oeuvre commune de la justice, protégé par des traditions séculaires, il ne connaît ni la tutelle ni le contrôle d'aucun pouvoir politique. Il règle sa vie et son activité comme il l'entend, il ne reçoit d'ordre ni d'injonction de personne.

Cette liberté sans entraves, il l'exerce, non pas dans l'intérêt de ses membres, mais dans l'intérêt de sa mission. Elle a développé dans son sein plus de discipline que d'orgueil ; elle a créé un code de règles sévères d'honneur et de délicatesse qu'une élite seule peut supporter.

Toucher à cette institution serait toucher à la justice elle-même, c'est-à-dire à ce qui constitue le suprême rempart de notre vie nationale.

Placé à la tête du Barreau de la capitale belge par la confiance de mes confrères, je manquerais à mes premiers devoirs si je ne revendiquais pas, les voyant menacées, nos prérogatives contre un pouvoir étranger

avec la même respectueuse liberté que je le ferais si je me trouvais en face d'un ministre belge."

La réponse de M. Théodor fait grand bruit. Elle lui attire de chaudes félicitations. (1).

(1) M. Théodor eut plus tard d'autres démêlés (**Note**) avec l'autorité. Voir 19 et 24 février 1915

### Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du 31 juillet 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : ***Adolphe MAX***. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du **23 juillet** 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25)* » (in ***La Nación*** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de *Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative*, en l'occurrence *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans *La Belgique pendant la guerre (journal d'un diplomate américain)*, à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

**Tous ces documents sont accessibles** via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

BRAND WHITLOCK 1915 BELGIQUE OCCUPATION ALLEMANDE CHAPITRE 21 -  
Rajouté le 09/02/2016

Voyez la traduction française sous le titre « *Le bâtonnier Théodor* » du chapitre 85 (« *The bâtonnier Théodor* ») des mémoires de Brand Whitlock (1869-1934), intitulées *Belgium under*

***the German Occupation : A Personal Narrative***  
(1919) :

<https://www.idesetautres.be/upload/download.php?file=BRAND%20WHITLOCK%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20CHAPITRE%2021.pdf>